

DÉPART  
18:25

PAR CHÈQUE-VACANCES

Une aide qui finance  
80% du coût  
de mes vacances\* ?

AVEC DÉPART 18:25, C'EST OÙ JE VEUX, QUAND JE VEUX ! ;)

- ▶▶ À la mer ! À la montagne ! En ville !
- ▶▶ En France ou en Europe !
- ▶▶ Toute l'année !
- ▶▶ En solo, en couple ou entre potes !

Découvrez le programme d'aide au départ en vacances pour les jeunes de 18 à 25 ans  
développé par l'ANCV avec le soutien du ministère en charge du tourisme

Rendez-vous sur [depart1825.com](https://depart1825.com)

\*dans la limite de 250 € avec 50 € minimum à votre charge (après déduction de l'aide).  
Voir conditions sur [depart1825.com](https://depart1825.com)

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
ancv



Réservez vos vacances parmi un large choix de séjours et **bénéficiez d'une aide de 250€**

**C'est quoi ?** Départ 18:25 propose toute l'année un large choix de séjours adaptés à vos envies et à votre budget ! :)

En plus des tarifs avantageux proposés sur le site [depart1825.com](http://depart1825.com), vous pouvez bénéficier d'une aide de l'ANCV. Elle finance jusqu'à **80 % du coût de votre séjour**, dans la limite de 250€ par personne et par an. Elle est directement déduite du prix à payer, avec 50€ minimum restant à votre charge.

**Pour qui ?** Tout jeune résidant en France et âgé de 18 à 25 ans à la date du départ peut réserver un séjour.

L'aide financière est attribuée sous condition de **ressources** ou de **statut** :

### Ressources

OU

### Statut

**Attester d'un Revenu Fiscal de Référence** inférieur à 17 280€/an pour 1 part fiscale (dans votre avis d'imposition ou celui de votre foyer)

**Être soit :**

- Étudiant boursier du CNOUS
- En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- En contrat aidé
- Inscrit dans une école de la deuxième chance
- Volontaire en service civique ou ayant terminé sa mission depuis moins d'1 an
- Signataire d'un contrat Pacea
- Suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance

Rendez-vous sur [depart1825.com](http://depart1825.com)

**Vous représentez ou êtes en contact avec un BDE, une association, une structure sociale ou de jeunesse, une collectivité locale... ?** Ces structures peuvent se faire accompagner pour l'organisation d'un séjour groupe à la carte. Les jeunes éligibles bénéficieront de l'aide financière de l'ANCV.

**Agence Nationale pour les Chèques-Vacances**

Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex

[www.ncv.com](http://www.ncv.com) ou **0 969 320 616** Service gratuit + prix appel

Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442

Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX

